

## **Compte rendu de séance du Conseil Municipal**

### **Séance du 16 mars 2021**

L'an 2021 et le 16 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE  
Madame Corinne BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRISSON

**Absents excusés** : Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Alexandre QUINOT

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11
- Pouvoirs : 2

**Date de la convocation** : 10/03/2021

**Date d'affichage** : 11/03/2021

**Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 19/03/2021

et publication ou notification :

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

#### **Ordre du jour**

- Proposition de séance à huis clos
- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 8 février 2021
- Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget Commune
- Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget Commune
- Affectation du résultat – Budget Commune
- Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget annexe eau
- Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe eau
- Affectation du résultat – Budget annexe eau
- Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget annexe assainissement
- Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe assainissement
- Affectation du résultat – Budget annexe assainissement
- Etat annuel des indemnités perçues par les élus
- Attributions des subventions pour 2021
- Instauration de provisions pour créances douteuses – Budget commune et Budget eau
- Convention avec la CCPNL pour le comblement d'anciens forages
- Questions diverses

### **Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 février 2021**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu. Le mot « le » a été oublié en fin de document dans le paragraphe « Aire de jeux ». Le compte-rendu sera corrigé.

Le compte rendu du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-3 - Proposition de séance à huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis-clos en raison des règles sanitaires liées au Covid-19 et notamment de l'instauration du couvre-feu. Le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se réunir à huis-clos.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-4 - Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-5 - Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget annexe eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-6 - Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget annexe assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **Approbation des comptes administratifs 2020**

Madame Carole SANTERRE, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2020. Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

### **2021-7 - Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	338 076,54 €	94 755,71 €
Recettes	414 395,61 €	82 450,62 €
<b>Excédent</b>	<b>76 319,07 €</b>	<b>- 12 305,09 €</b>
Report excédent 2019	187 225,67 €	56 831,49 €
<b>Résultat cumulé (excédent)</b>	<b>263 544,74 €</b>	<b>44 526,40 €</b>

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-8 - Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 211,16 €	33 556,42 €
Recettes	107 241,43 €	35 987,82 €
Excédent	7 030,27 €	2 431,40 €
Report excédent 2019	135 491,74 €	163 391,81 €
Résultat cumulé (excédent)	142 522,01 €	165 823,21 €
	Fonctionnement	Investissement

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-9 - Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat cumulé (excédent)	1,12 €	0 €

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-10 - Affectation du résultat – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2020 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 263 544,74 euros,  
un excédent d'investissement cumulé de 44 526,40 euros,

et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **263 544,74 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **44 526,40 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.  
A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-11 - Affectation du résultat – Budget annexe eau

Monsieur le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2020 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 142 522,01 euros,  
un excédent d'investissement cumulé de 165 823,21 euros,

et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **142 522,01 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **165 823,21 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.  
A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-12 - Affectation du résultat – Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2020 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 1,12 euros, et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **1,12 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à la l'unanimité.  
A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### Etat annuel des indemnités perçues par les élus

Monsieur le Maire fait état des indemnités perçues par les élus en 2020.

## 2021-13 - Attributions des subventions pour 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident du montant des subventions allouées aux associations et organismes sportifs ou culturels comme énoncés ci-dessous :

Associations ou organismes	Montant alloué
Les vignes d'Avaux	120 €
K'danse	100 €
La banque alimentaire	200 €
Karaté club	100 €
Musique d'Outarville	300 €
La fraternelle	200 €
Le club du 3 <sup>e</sup> âge	230 €
L'amicale des sapeurs-pompiers d'Outarville	210 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Pithiviers	150 €
AOCO club omnisports	150 €
Présence et vie	100 €
<b>Total alloué</b>	<b>1 860 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions.  
A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2021-14 - Instauration de provisions pour créances douteuses – Budget commune et Budget eau

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Il convient de décider de la méthode de calcul qui pourrait prendre en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seraient alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de la provision	Exercice de prise en charge de la créance	Taux de la provision
N-1	0 %	N-4	15 %
N-2	15 %	N-5	15 %
N-3	15 %	Antérieur	90 %

Cette méthode, au-delà de la simplicité des calculs de provisions à constituer, donne une lisibilité claire et précise sur les données et la compréhension.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la méthode et les taux proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la méthode prenant compte l'ancienneté de la créance et les taux de provisions.

**DECIDE** d'inscrire annuellement, à compter de l'exercice 2021, sur le budget primitif, des provisions pour créances douteuses à l'article 6817 « Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » ; ces provisions seront réajustées chaque année en fonction des nouveaux montants d'impayés. Ces provisions seront inscrites respectivement sur le budget principal de la commune, sur les budget annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-15 - Convention avec la CCPNL pour le comblement d'anciens forages**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret va constituer un groupement de commandes pour le comblement d'anciens forages d'adduction d'eau potable et demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les prestations de comblement d'anciens forage AEP avec la CCPNL.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

### **Questions diverses**

#### **Travaux salle du conseil**

Les travaux de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages de Greneville sont pratiquement achevés.

#### **Restaurant l'Espérance**

La signature de la promesse de vente chez le notaire est prévue le 8 avril 2021.

Le Maire propose d'organiser des réunions avec les élus et les associations pour commencer à construire le projet. Une réunion est prévue mercredi 24 mars – 20h à Guignonville.

#### **Cimetières**

L'acquisition de nouvelles cavurnes ou colombariums est à prévoir pour les deux cimetières. Un premier devis nous est parvenu, une autre société de pompes funèbres sera sollicitée.

#### **Décorations de Noël**

Il est prévu un nouvel achat de décorations de Noël cette année pour un budget d'environ 3 000 €.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Jean-Louis BRISSON

